

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS849

présenté par

M. Door, M. Lurton, M. Hetzel, M. Nury, M. Sermier, M. Kamardine, M. Ramadier, M. Cherpion,
M. Brun, M. Bazin, Mme Trastour-Isnart, M. Marlin, M. Masson, M. Leclerc, M. Dive,
Mme Levy, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Straumann, Mme Duby-Muller,
Mme Corneloup, M. Parigi, Mme Louwagie, M. Bony, M. de Ganay, Mme Ramassamy, M. Jean-
Claude Bouchet, M. Deflesselles, M. Viry, M. Grelier, M. Woerth, Mme Bonnivard, M. de la
Verpillière, M. Viala, M. Reiss, Mme Bassire, M. Le Fur, M. Rémi Delatte, Mme Genevard et
M. Descœur

ARTICLE 2

À l'alinéa 22 substituer à l'alinéa :

« 2019 »

le mot :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état actuel des réflexions, il est matériellement impossible d'engager les étudiants entrant en second cycle des études médicales en 2019 dans la réforme. En effet, les dispositifs adaptés de formation, et d'évaluation des compétences, du parcours de formation et du projet professionnel, ne sont pas encore définis. Ils ne peuvent donc pas être mis en place dans les universités avant la fermeture annuelle de fin Juillet. Si la date de 2019 devait être maintenue, la première promotion (au moins) sera mise en difficulté pour la réalisation du second cycle.